GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 61

Notre Fédération, qui regroupe 6 associations de protection de l'environnement, agit pour la sauvegarde des littoraux de Bretagne Sud, de ses îles et de son grand cordon dunaire labellisé Grand Site de France face aux dangers du changement climatique mais aussi d'installations industrielles en mer trop proches des côtes.

Contact :
Fd.baiedequiberon@gmail.com
www.fdbaiedequib-iles.fr

Le point de vue de la Fédération de protection et d'aménagement de la baie de Quiberon, des îles et du grand site dunaire sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Considérant que le changement climatique est dû aux émissions de gaz à effet de serre, des objectifs de réduction des GES –dont principalement le CO2 –ont été définis par tous les pays pour atteindre la neutralité en 2050. Pour tenter d'atteindre ces objectifs démesurés, la France mise avant tout sur le développement des énergies renouvelables, multipliant le nombre des centrales éoliennes et solaires, notamment les parcs industriels d'éoliennes offshore, posées ou flottantes qui nécessitent des investissements considérables. Ces installations devaient se faire après consultation de tous les acteurs des territoires concernés, dans le respect des personnes et de l'environnement. Nous avons malheureusement pu constater, au vu des multiples recours déposés, que nombre d'installations de centrales d'éoliennes - terrestres ou en mer- et solaires ont été réalisées contre l'avis des élus, des acteurs de la vie artisanale et industrielle, des associations, au détriment des populations, de l'environnement et de la biodiversité.

Notre Fédération rappelle son opposition au parc industriel d'éoliennes en mer AO5, **à moins de 20 km des côtes de Belle-Ile-en-Mer et moins de 30 km des côtes de l'île de Groix**, décision prise en 2021 par l'Etat, contre l'avis des élus, des habitants, des pêcheurs artisanaux et des associations et malgré toutes les réserves émises par la CNDP (Commission Nationale de Débat Public) sur la transparence du débat.

Cette industrialisation de la mer côtière, décidée sans réelles études d'impacts, destructrice de nos paysages littoraux, de leur biodiversité et de la pêche côtière constitue une catastrophe écologique, environnementale et humaine, alors que, comme nous le confirme la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires d'éolien en mer publiée au JO n° 248 du 18 octobre 2024, il est possible et raisonnable de concilier la préservation de nos paysages côtiers, de leur biodiversité, des activités et le développement des énergies renouvelables avec des installations à 80 km des côtes.

SNBC et PPE, DES OBJECTIFS ET DES MOYENS A REVOIR

La transition énergétique est nécessaire mais, compte-tenu de ses impacts très importants sur les finances publiques, l'économie, les activités industrielles et la vie quotidienne, elle exige une stratégie nationale bas-carbone et de programmation pluriannuelle avec :

Des objectifs plus réalistes :

- Une évaluation plus réaliste des besoins de la France en électricité d'ici 2035 et 2050 car une surestimation de la demande électrique en France d'ici 2035 a été constatée du fait de :

  . la sobriété volontaire ou due à l'augmentation des coûts de la consommation en électricité des ménages et des industries,

  . la diminution, en raison de leur coût trop élevé, de la demande en véhicules électriques au profit du thermique et des équipements pompes à chaleur dans l'habitat avec maintien des chaudières à gaz,

  . la diminution de la production dans un certain nombres d'industries,

Des études objectives :

- Un bilan des émissions de GES par les ENRi et en particulier les éoliennes et leur effet réel sur le climat, la biodiversité, la pêche
- Une étude objective sur la sécurité d'approvisionnement, le coût réel de l'électricité produite par les ENRi et leur réelle profitabilité pour les activités industrielles de la France et pour sa population. De plus en plus de voix s'élèvent contre ce mode de production et de grandes Compagnies industrielles se retirent des grands projets éoliens offshore, les jugeant non rentables.
- Une estimation du montant des investissements publics nécessaires pour l'installation et l'exploitation des parcs industriels d'éoliennes offshore en projet (le parc AO5 notamment bénéficie d'une aide de l'Etat de 2,08 milliards d'euros avec accord de la Commission européenne) et de la mise à niveau des réseaux électriques actuels qui peinent à absorber cette production intermittente, la programmation et les moyens de ces financements,
- Les capacités et le coût du développement des productions d'énergie décarbonées déjà existantes (nucléaire notamment), dont la stabilité et les coûts de production d'électricité ont assuré depuis des décennies l'autonomie de la France, sa réussite industrielle et permis à sa population d'en user à un prix raisonnable.

Des aménagements prioritaires :

L'aménagement des territoires pour la décarbonation des usages est essentiel et prioritaire pour la diminution des gaz à effet de serre :

- **Urbanisation :**

. Limiter l'artificialisation des sols par la sobriété foncière en réhabilitant l'existant ou en reconstruisant sur des sols déjà artificialisés, préserver les zones naturelles, les zones humides et les terres agricoles, respecter la loi ZAN – Zéro artificialisation nette – que certains élus projettent de remettre en cause ;

. Restructurer ou sauvegarder l'espace en préservant les espaces verts existants et en en recréant dans les tissus urbains pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

. Accélérer la restauration énergétique du foncier public (bâtiments administratifs, hôpitaux publics, écoles etc …) et des logements ;

- **Mobilité et transports**

. Limiter l'usage de la voiture, en milieu urbain mais également dans les territoires ruraux où les transports en commun et les services sont insuffisants voire inexistants par la mise en place de mobilités propres, de transports en commun adaptés aux besoins des trajets quotidiens pour le travail ;

. Améliorer les services et les offres de soins médicaux de proximité pour limiter les déplacements en voiture,

. Développer les mobilités douces, pistes cyclables, voies sécurisées pour les piétons,

. Améliorer l'accessibilité pour le handicap,

Des changements de mode de vie :

- Limiter les importations pour diminuer les transports internationaux, routiers, aériens et maritimes, développer le fret ferroviaire et diminuer le fret maritime où des porte- conteneurs circulant au fuel lourd et dont la consommation de carburant peut dépasser 84 200 gallons par jour en mer, soit l'équivalent de 6500 réservoirs d'essence de voiture par Jour produisent annuellement 600 à 1100 MtCO2 soit 3% des émissions mondiales de CO2, sans compter les émissions de particules fines et de soufre. Selon l'OMI ces émissions pourraient être multipliées par 2 d'ici 2050, soit 17% des émissions mondiales de GES. Les émissions de GES du transport maritime sont incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Intégrer la notion de « capacité d'accueil » à la réflexion sur le tourisme de masse dont les déplacements sont générateurs de GES, de dégradations de l'environnement et de la biodiversité dont sont victimes de

nombreux sites en France notamment. Cette réflexion devient indispensable dans le cadre de la limitation nécessaire des émissions de GES.

Conclusion

S'il est nécessaire d'œuvrer pour pallier aux conséquences du changement climatique par une diminution des GES, il est regrettable que ce soit fait à marche forcée avec des conséquences négatives sur la population et que la priorité soit donnée au développement des énergies éolienne et solaire, intermittentes et non pilotables, sans tenir compte de leur impact sur notre économie, notre environnement paysager, la biodiversité, les citoyens et sur les capacités industrielles de la France, alors que notre pays dispose de sources d'énergie fiables et décarbonées dont le maintien et le développement permettraient une réindustrialisation plus rapide et moins coûteuse, un impact moins brutal sur la population et une planification énergie climat avec des objectifs plus raisonnables et réalistes .

Nous demandons que pour atteindre ces objectifs de diminution des GES, les finances publiques soient consacrées en priorité au développement des énergies décarbonées déjà existantes qui assurent sa souveraineté énergétique à la France et aux aménagements nécessaires à la décarbonation des usages.